



Faites plaisir à vos Amis, à vos collègues :
POUR QU'ILS REÇOIVENT CAP à l'AMONT :

sarlabord@gmail.com

Transmettez moi l'adresse mail des personnes auxquelles je peux l'envoyer...c'est gratuit

Le 11 Avril 2013

Une date qui marquera le monde des transports européens

C'est une évidence que toute la batellerie européenne est touchée par la crise du commerce et par la chute des prix de fret qui a été considérablement aggravée par la construction des gros tonnages initiée par les gouvernements néerlandais et belges depuis près de 7 ans maintenant.

Les syndicats belge, Néerlandais et Français appellent maintenant les bateliers

à se rassembler à Bruxelles le 11 Avril

pour exiger de l'Europe et des gouvernements que des dispositions soient prises pour
IMPOSER L'INTERDICTION DE TRAVAIL A PERTE.

Ce qui est nouveau, c'est que les syndicats bateliers (néerlandais et belges) ont rencontré une délégation des transporteurs routiers néerlandais qui ont décidé de se joindre aux bateliers à Bruxelles le 11 Avril pour dire que leurs problèmes sont identiques aux nôtres : **on les fait travailler à des prix qui deviennent insupportables.**

La Glissoire a pris également contact avec l'un des gros syndicats de transport routier : l' O.T.R.E avec laquelle il est convenu de travailler au rapprochement pour une expression plus forte. Le Syndicat belge NOTRE DROIT travaille dans le même sens avec les routiers belges.

Le 14 Mai, les routiers préparent une manifestation à l'Europe : ce sera à nous d'apporter notre soutien !

Une troisième étape est en discussion : les routiers hollandais proposent d'aller vers
une semaine sans transport en Europe

Obtenir un seuil légal de rémunération, c'est tout à fait possible

A la condition de savoir que le monde politique européen veut préserver les intérêts du monde financier.

**Cela signifie qu'il faut être de nombreux transporteurs
pour imposer le respect d'une rémunération correcte de notre travail.**

Les démarches convergentes des routiers et des bateliers offrent cette possibilité.

Il faut bien comprendre que la loi du Marché, c'est la loi des plus forts contre les plus faibles : si l'on veut affirmer que l'on veut rester dans le rôle des plus faibles, il suffit de rester les mains dans les poches en acceptant toutes les exigences des « négriers » donneurs d'ordres. Ce n'est pas le moment de calculer qu'on va perdre quelques heures ou une journée : notre place à tous est à Bruxelles le 11 Avril.

La CNBA sera-t-elle dans l'action aux côtés des bateliers ?

Demain Mercredi 27 Mars, le Bureau de la CNBA se réunit le matin et il va rencontrer le Ministère demain après midi. La Glissoire demande à tous les administrateurs qui siègent au bureau :

- 1- de décider que la CNBA appellera tous les artisans bateliers à s'engager résolument dans les actions européennes destinées à obtenir un seuil légal de rémunération.
- 2- D'exiger du Ministère qu'il déclare une situation de crise dans le transport fluvial pour présenter un dossier de demande de mesures exceptionnelles auprès de l'Europe.

Je rendrais compte de la position prise par le bureau dans le prochain Cap à l'Amont.

Attention : La responsabilité du capitaine est engagée

Un patron de pêche du Havre vient de se faire condamner par la cour d'appel de Rouen à une peine d'un an de prison avec sursis et 53500 euros au bénéfice des proches d'un homme d'équipage qui a trouvé la mort dans le naufrage du chalutier le 20 Aout 2010 : le patron de pêche s'est vu reprocher que les trois hommes d'équipage ne portaient pas de gilet de sécurité à flotabilité intégrée.